

L'ajournement

Comme notre profit net est inférieur à 2 p. 100, nous estimons que nous ne pouvons pas nous permettre cette perte.

Bien vôtre,

H. M. Revell

Revell Motors Sales Limited

Si le ministre veut que ces réductions soient transmises aux consommateurs, il devrait donner à chaque détaillant un crédit égal à la réduction qu'il a dû transmettre à son client. Ce n'est pas difficile à faire.

Les ministres des Finances et du Revenu se sont tous deux plaints des énormes sommes et des multiples comptes qui sont en cause. Mais chaque fabricant d'automobile possède sur ordinateur l'inventaire de chaque détaillant le 16 novembre, soit la date à laquelle le ministre a fait l'annonce, et grâce à ce dossier, il peut calculer le montant global des dégrèvements et remises qui devraient être accordés au détaillant qui vend une voiture à son client.

● (2227)

Je me rends compte que des rectifications ont été effectuées pour les voitures en transit des usines aux détaillants le 16 novembre, mais cela ne suffit pas.

Le ministre des Finances et le ministre du Revenu national ont signalé que pour rectifier ce problème, cela coûterait des millions de dollars. Le gouvernement ne doit pas faire subir aux vendeurs de voitures et d'outillage du Canada les conséquences de son aberration.

Je le répète, de semblables réductions figuraient déjà dans les budgets de 1974, de 1968 et de 1961. Que le ministre fasse maintenant preuve de magnanimité et qu'il imite ces précédents.

Monsieur l'Orateur, je constate qu'au cours des délibérations d'aujourd'hui, le député de Halton-Wentworth (M. Kempling) a obtenu du ministre des Finances la promesse qu'il rencontrerait une délégation de l'Automobile Dealers of Canada. J'espère que les représentants du gouvernement et de cette association s'efforceront ensemble de faire cesser cette situation inique et cette forme de discrimination financière injuste dont sont victimes les concessionnaires qui vendent des automobiles au détail et qui constituent un important secteur de notre économie.

Mlle Aileen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a reçu plusieurs instances de la part de

concessionnaires de voitures et d'autres intéressés concernant le remboursement de la taxe payée sur les biens en stock le soir du budget. La question a été soigneusement étudiée.

Normalement, les modifications apportées aux taxes de ventes et aux taxes d'accises entrent en vigueur le lendemain du budget. Le gouvernement était conscient du fait que les grossistes et les détaillants allaient avoir en stock, le soir du budget, des biens pour lesquels ils avaient payé la taxe de 12 p. 100. Toutefois, le gouvernement n'a pas proposé de rembourser la différence entre la taxe payée et le nouveau tarif en vigueur. Cela serait en effet difficile à réaliser de façon équitable, compte tenu de la grande variété de produits ainsi que du nombre de détaillants et de distributeurs concernés.

Certains députés ont demandé des précisions, comme certains concessionnaires d'automobiles d'ailleurs, au sujet des remboursements versés aux concessionnaires d'automobiles en 1958 et en 1961, et aux détaillants de camions lourds en 1974 lorsqu'on a réduit la taxe sur ces véhicules. Les mesures alors adoptées visaient précisément les industries de l'automobile et du matériel de transport. On avait décidé de rembourser une partie de la taxe sur les stocks, à la suite de circonstances exceptionnelles, et en conséquence les taxes avaient été réduites presque exclusivement dans l'industrie des véhicules à moteur.

La situation n'est pas la même aujourd'hui. La récente réduction de la taxe de vente fédérale touche une gamme étendue de produits imposables. Elle ne vise pas une seule industrie.

Les députés comprendront qu'il serait difficile de prévoir rembourser la taxe sur les stocks dans l'industrie de l'automobile sans le faire pour tous les produits en stock au Canada. Si on remboursait tous les grossistes et détaillants détenant au moment du budget des stocks pour lesquels ils avaient payé leurs taxes, on perdrait un revenu considérable. De plus, il serait difficile de le faire d'une façon équitable à cause du grand nombre de produits et de commerçants en cause.

La Chambre sera bientôt saisie de bills découlant du budget. Les députés pourront alors présenter un amendement susceptible de corriger les difficultés que j'ai signalés ce soir.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne donc à 11 heures demain.

(A 10 h 31, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)